L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 16 JUIN.

Journaux et Revues.

L'accord n'est fait entre le gouvernement et l'Assemblée sur l'ordre dans lequel seront discutées les lois constitutionnelles. Le *Journal des Débats* félicite le ministère d'avoir accepté ces dispositions:

"On ne peut qu'féliciter de cette décision qui ajourne la question trop vive pour n'être pas soumise au scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement, question impliquée dans la loi de l'électorat politique. Nous applaudirons, pour notre part, à toute mesure qui laissera à l'esprit de conciliation et d'apaisement le temps d'accomplir son œuvre salutaire."

Le *Français* ne rédige pas l'occasion de manifester ses préférences affirmations:

"Les dispositions du ministère sont très formelles, très décisives en faveur du scrutin uninominal, et le cabinet ne négligera aucune des considérations qu'il a droit de faire valoir pour déterminer l'Assemblée à voter pour le scrutin d'arrondissement. Ce qui paraît certain, d'ailleurs, c'est que la majorité est acquise maintenant à ce mode de scrutin, et cela est si vrai qu'à gauche, plusieurs, comprenant la certitude d'un échec sur cette question, cherchent un point d'attaque plus favorable contre le ministère."

Le *Temps* blâme vivement l'interprétation faite par M. Buffet de l'article 2:

"On pourrait assurément contester cette manière de voir, et montrer que M. le vice président du conseil, en concédant bonne républicaine comme une sorte de monarchie élective et temporaire, s'inspire moins du véritable esprit de la Constitution que des anciennes chimères du septennat."

L'*Union* a publié une lettre de Versailles que des journaux républicains se sont empressés de reproduire. Il y est parlé des entretiens fréquents du duc d'Audiffret l'auquel et du maréchal, qui aurait blâmé la conduite de M. Buffet et aurait dit de lui: "Enfin, que veut-il? que cherche-t-il?" Le *Moniteur* répond par la note suivante à des on-dits malveillants:

"Il a été dit que M. Buffet, vice président du conseil, songeait à précipiter une crise ministérielle en ce moment, dans le but de se porter à la présidence de l'Assemblée nationale à l'expiration des pouvoirs de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

"Nous croyons être en mesure d'assurer que cette allégation, injurieuse pour le caractère de M. Buffet, n'a aucune espèce de fondement, et il est inexplicable qu'elle ait pu trouver place dans les colonnes d'un journal sérieux.

"Nous en dirons autant des paroles que le même journal a mises dans la bouche de M. le président de la République, et qui tendraient à faire croire que M. Buffet n'a plus sa confiance. Ces paroles sont invraisemblables."

C'est un des thèmes favoris des républicains d'affirmer que jamais la France a été plus calme et plus heureuse que depuis le 25 février; mais voici que l'*Opinion nationale* vient de découvrir que le pays est de nouveau agité, et que la faute en est à M. Buffet, qui n'a pas voulu suivre les conseils de ses vrais amis de la gauche:

"La République sans républicains, a-t-on dit autrefois; M. Buffet va plus loin, et la pensée maîtresse de sa politique est celle-ci: la République contre les républicains. Voilà pourquoi le pays, qui sait qu'une politique contradictoire, à double face, de même jamais à la stabilité, à la concorde, à l'ordre, à la liberté, est de nouveau inquiet. Les monarchistes seuls sont satisfaits."

Grave débat entre le *Français* et la *République française* sur la question de savoir si M. Buffet a prononcé cette phrase:

"Je ne m'occupe jamais de l'opinion publique."

Le *Français* déclare que "le mot n'a pas été dit, parce qu'il est absurde." La *République française* répond:

"Malheureusement, nous n'avons point inventé le mot échappé à M. Buffet: il a été dit à des hommes sérieux, considérables, et dont la véracité est au-dessus du soupçon. Il est point être regretté à cette heure, mais il a été dit et nous ne saurions nous engager à le laisser tomber, car il accuse un mépris donne la clef de tout un caractère; c'est parce qu'il l'a pour mégarde découvre jusqu'au fond l'esprit étroit de l'homme d'Etat qui n'a pas que le tort de dire ces choses-là, qui a aussi le malheur de les penser et d'en faire sa règle de conduite."

Cette petite querelle nous rappelle le mot du terrible instructeur qui déclarait n'avoir besoin que de deux lignes de l'écriture d'un homme pour le taire pendre. Si le mot attribué à M. le vice-président du conseil a été prononcé, encore faudrait-il savoir dans quelles circonstances et à qui il répondait, car il pourrait bien avoir un sens tout différent de celui que lui prête le journal de M. Gambetta.

La *République française* se plaît aujourd'hui aux chicanes de mots. Elle critique avec amertume M. Littré, ancien de M. Dufaure, préfet de Vaucluse, un préfet à poigne, sans pour elle l'impardonnable défaut de tenir le mot serré avec ses amis. Ailleurs elle signifie que jusqu'à ce de la réaction qu'ils ne doivent plus se servir du terme de "république révisable", elle proclame que "c'est du mot des partis hostiles et factieux, ou dont ils ont fait une "perfectible". Ainsi, [illegible] qui est entendu: quiconque [illegible] ne conformera pas à [illegible] de prime, à ces jours pédagogiques de 12 à 1 h. sur Paris [illegible] factieux. Cette [illegible] est bien faite pour [illegible] gaîté.

Nouvelle. — Une lettre de Bruxelles à Washington, [illegible] Times, le passage suivant:

"Il y a, [illegible] Paris, lorsque l'empire fran[illegible] nombreux [illegible] avoir à réfréner la sensibilité des [illegible], exploitée en Belgique d'un [illegible] la démagogie française, les officier des affaires étrangères, [illegible] mond, poque M. le vicomte Vilain XIIII, [illegible] ht hérement: "Jamais!"

Nous n'en sommes plus là. Aux sommations du cabinet de Berlin, nos ministres répondent hautement: "A votre service!" Et il est assez visible que nos ennemis n'auraient pas pour défendre l'Eglise, la liberté dont jouissent naguère les bagnards pour décrier "l'homme du 2 décembre" et pour le vouer aux dieux infernaux de la Révolution."

LA CATASTROPHE DE JUDENBURG. — Dans la vallée de la Mur, en Styrie, des pèlerins allaient célébrer le jubilé de l'Eglise catholique.

Au lieu de passer sur le pont pour traverser la rivière, ils voulurent passer l'eau dans un bac.

Ils se trouvaient au nombre de soixante-[illegible]. La plus grande partie était des femmes. Le bac fit deux traversées heureuses; mais à la troisième, les pèlerins, malgré les remontrances des bateliers, montèrent en si grand nombre, plus de cent que le bateau, en quittant la rive, commençait déjà à sombrer.

La corde qui retenait le bateau se brisa, le courant entraîna bien vite le bac qui disparaissait sous la cargaison humaine, et au bout de quelques instants, tous les voyageurs étaient engloutis, les uns déjà morts, les autres se débattant et poussant des cris déchirants. L'accident fut court, car le courant était rapide, et les infortunés ne savaient pas nager.

Soixante-seize personnes furent noyées avant qu'on pût porter secours aux autres.

On a retrouvé cinquante-neuf noyés. Une immense foule a été creusée près du lieu de la catastrophe, et les corps des pèlerins ont été enterrés.

Cet événement a causé une grande et douloureuse impression dans toute l'Autriche.

—On annonce la lecture, dans toutes les églises de Paris, d'un mandement du cardinal archevêque, qui fait connaître que conformément au désir du Saint-Père, la fête du Sacré-Cœur de Jésus sera célébrée le 16 juin, dans toutes les paroisses du diocèse de Paris, et que cette célébration, se trouvant trop rapprochée de la date du 20 du même mois, pour la pose de la pierre de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, cette solennité sera renvoyée à l'époque de l'inauguration de la crypte de cette église.

On lit dans la *Démocratie* de Besançon:

"On nous affirme que des perquisitions auraient eu lieu lundi chez un certain nombre d'habitants de notre ville connus pour leurs opinions bonapartistes."

Le même journal annonce que le Conseil municipal de la commune de Marchaux a voté dans sa dernière séance les fonds nécessaires à l'achat d'un buste de la République destiné à être placé dans la salle des délibérations.

LE VERRE TREMPÉ. — On savant lettré, professeur de philosophie et homme d'esprit, a adressé à l'Académie des sciences la traduction d'un passage de Pétrone, qui n'est pas sans intérêt. Il s'agit du verre trempé. Vous voyez qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Pour mon compte, j'ai d'un des bénéficiaires, laissez moi vous le dire, [illegible] mieux les vases de verre que ceux de Corinthe; tous ne peuvent pas [illegible] [illegible] mais si le verre peut [illegible] je préférerais même à l'or, tel qu'il est, on le méprise.

Pourtant, il y eut autrefois un ouvrier qui fabriqua un vase de verre qu'on ne pouvait briser. Il fut admis à en faire hommage à Caligula, puis, l'ayant repris des mains de l'empereur, il le lança contre le pavé. A cette vue, le prince fut effrayé au-delà de toute expression; mais l'ouvrier ramassa le vase, il n'était que légèrement bosué, comme cet pu l'être un vase d'airain. Prenant alors de sa poche un petit marteau, notre homme le remit tranquillement et fort joliment le vase en état.

Cela fait, il s'imaginait déjà posséder l'Olympe, surtout lorsque le prince lui eut dit: "Quelqu'autre que toi sait-il l'art de faire du verre ployable?" Prends bien garde à la réponse! L'ouvrier ayant répondu que lui seul avait [illegible] cret, Caligula lui fit trancher la tête, sous le prétexte que si cette invention venait à se répandre, on ne ferait pas plus de cas, désormais, de l'or que de la boue.

Si l'anecdote de Pétrone est vraie, M. de la Bastie a donc eu un précédent? Quoi qu'il en soit, espérons que ses travaux obtiendront une récompense moins [illegible] que celle qui échut à l'artisan romain.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître de Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Markville, paro. ses de Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Lafayette, paroisse St-Landry.

M. L. DUFLAIN, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Clinton, paroisse East-Feliciana.

C. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

F. DAMARE, St Martinville.

VALERY TRIBODEAU, Pont-Breau

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse Pointe.

F. F. BREAUX, à la Passe Christiane.

A. NEVEU, Vermilionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).

R. SICOTTE, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître de Poste à Johnsville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDOARD DELERY, Bale St Louis, (Miss).

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS.

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,384 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigarettes et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melasses et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

La melasse concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melasse sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la melasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,049 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des bateaux et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875, il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 1 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à blutter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désignent le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, plus, 2 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

1 Conservatoire et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marche Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 25.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Jourdan et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
22 Coin Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
30 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 36, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gravier et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
74 Coin Natchez et Echoupatoulas.
81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
145 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
146 Coin Bourgogne et Toulouse.
148 Pélican H. & L. No 4, rue du Bassin.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
154 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
221 Coin Tremé et Esplanade.
222 Coin Remparts et Barracks.
224 Marché Tremé et Prison de paroisse.
225 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
231 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Merm's Factory, Français et Broad.
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Rampart et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St Bernard.
412 Coin Lafayette et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
414 Coin Poete et Urquhart.
415 Coin Maudeville et Claiborne.
513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
515 Coin Clouet et Remparts.
612 Case à pompe No 24, Grands Hommes.
613 Coin Dauphine et Indépendance.
614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Coin Raytles et Dauphine.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.

Représentation au bénéfice de

La Société de Secours de la Louisiane.

POUR LES PAUVRES DE L'ETAT.

Donnée par le

GARRICK CLUB,

VENDREDI soir, 25 juin 1875.

On jouera, à cette occasion,

London Assurance,

Pièce dans laquelle tout le club figurera.

Le prix des billets est d'une piastre. On peut en acheter en s'adressant aux membres de la société, aux membres du club ou au théâtre, le jour et le soir de la représentation. 13 juin—

DIVERS.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 5.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des ouvrieurs Artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un comité d'artisans prêtant à jour de séance de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
EDGAR LARUE.

13 juin.75—1m

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies,
Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgie-wits, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No 134 de la rue Barone.
Stephen Krauss, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Roemer, propriétaire du magasin de selierie du No 91 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 31 de la rue Fulton.
Charles Buhler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Magnolia.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 205 rue du Camp.
A. J. Wick-s, 102 rue St André.
Capt. Wm. Claiborne Harrison, 480 rue Dryades.
Eugène Kraft, propriétaire du Pelican Brewery, No 32 rue Villeré.
George Steuernagel, 188 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 100 rue Tchoupitoulas.
Jean Durazin, 96 rue Gaiennie.
Capt. Jas. A. Sylvester, 343 rue St Charles.
Mme M. J. Bird, sage-femme, 231 rue Magazine.
Mme K. Niebrandt, sage-femme, 264 rue du Camp.
H. H. Finegan, jauger en chef de la Douane des E. U.
O. T. Theisman grocer, 264 rue des Magasins.

16 mars—1 an.

ART. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE
&c, &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations à nos amis à Londres, Liverp Havre et Bordeaux.

25 sept—1an

Brownsville, Texas,

26 avril 1875.

AVIS.

DU consentement mutuel des parties concernées, le capitaine H. M. Hazlett est retiré, aujourd'hui, de la société du "Brownsville Steamboat Company" de Brownsville Texas, et n'a plus d'intérêt dans la dite compagnie ni dans les bateaux à vapeur "Josie" et "Andrew Talley." Le soussigné est seul autorisé à contracter des obligations pour la compagnie et les bateaux à vapeur ci-dessus nommés.

WILLIAM KELLY,
Directeur du "Merchants Steamboat Company."

1mai—1m

Dépôt de machines à cendre à vapeur de GREGIE.

Et Emporium de la mode pour le Sud—134 RUE DU CANAL.

VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre. Elles sont généralement louées à raison de $1 par semaine, et cet argent compte plus tard sous le prix d'achat, quand on se décide à en prendre de quelque système que ce soit. Venez chez nous ou dites nous de passer chez vous. Notre dépôt est dans la partie la plus belle de la rue du Canal: tout le monde vous l'indiquera. 11fév—6m

Collège Commercial de Dolbear

203.....Rue du Canal.....203

AU TROISIEME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 8 heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour, et le soir des élèves de 6 à 60 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames.

LEVI DOLBEAR, président.

N. B.—Privilège d'élève à vendre.

24janv—1anM,Ve

$50, $100, $500, $1000,

PLACES en privilèges d'actions Stock privilégiées de Bizarres de bénéfice. On vole spécialement, des circulaires contenant les détails ainsi que les prix des actions qui se vendent, et s'achètent sur "New York Stock Exchange."

ALEX. FROTHINGHAM & CO.,
Banquiers et Courtiers,
12 Wall street, New York.
Vis-a-vis la N. Y. Stock Exchange.

2mars—1an—L,J,J

PRINTING
EUREKA OFFICE
NATCHEZ STREET

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
106 rue du Canal.

DIRECTEURS

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thomas A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.
OMAN KILBRAW, Trésorier. 2mars75—1an

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en médecine et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chancez dans vos affaires et il donne des détails sur les vois. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des traces de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs, comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il emploie les meilleures médecines de France. Office 114 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 2 heures.

2mars—1an

Maison établie en 1836.

CASSIDY & MILLER.

Voiliers.

Et agents pour la vente du duck en coton, Au No 93 de la rue du Camp, près la rue Poydras.

Fabricants de tentes, stores, rideaux de galeries, etc, etc.

Nous avons constamment des tentes, des pélarts, des couvertures de draps et des waggons de toutes les grandeurs et qualités, en grand assortiment d'étoffes unies et fantaisies pour tentes, etc., etc.

Nous avons et faisons sur commande des drapeaux de toutes les nations et des drapeaux de fantaisie, de belles bannières en soie pour les organisations militaires et autres.

Nous vendons, en gros et en détail, du bunting américain et français de toutes les couleurs, pour drapeaux et corde pour les mâtes.

RÉPARATIONS PROMPTES.

Notre expérience de près de 40 ans est, nous l'espérons, la meilleure garantie d'un bon travail. Nos prix sont raisonnables. S'adresser par la poste, à la boîte No 163.

CASSIDY & MILLER,
Au No 95 de la rue du Camp,
près Poydras.

6avril—3m

Compagnie d'Ardoises Chapman.

CARRIERE CHAPMAN, en l'ons.

Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité. Cheminées, Linteaux, Allège de fenêtres, Dalles, &c.

J. BRANDIN FILS, Agent.

Chantier au No 580 de la rue des Remparts, 2e. District.

Les ardoises que fabrique cette compagnie sont garanties, elles ne se détrissent, ne se décolorent et ne se décomposent pas. Elles résistent, sous tous les rapports, les meilleures ardoises anglaises de notre marché et se recommandent par leur son argentin. L'attention des couvreurs, entrepreneurs et autres est appelée sur la supériorité qu'elles ont sur toutes les autres ardoises américaines connues jusqu'ici à la Nlle-Orléans. On en est satisfait partout.

Le certificat suivant de nos principaux couvreurs, architectes et entrepreneurs en dit assez:

A M. J. BRANDIN,

Nous certifions avoir examiné avec soin les ardoises du "Chapman State Company." Nous les avons soumises aux plus rudes épreuves et nous nous sommes assurés qu'elles ont toutes les qualités énumérées plus haut—c'est-à-dire, qu'elles ne se détrissent, ne se décolorent et ne se décomposent pas. Nous les désirons égale à toutes les ardoises anglaises de notre place et les recommandons au public avec plaisir.

Louis H. Pilié, architecte. A. Castaing, architecte
F. Brion, architecte. Henry Zeller, couvreur
T. Owen, couvreur. M. F. Shipley, couvreur
Albert Clark, couvreur.

6déc—6m.

Mr. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et fournisseur du New Orleans Circulating Library, vient de reprendre la fabrication de son excellent Vernis. Il prévient les Marchands et le Public qu'il ne vendra pas comme par le passé, dans les ventes, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Seul le vernis artistique New Orleans Circulating Library, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.

JULES TARDOS, Jr.
No 75 rue Tchoupitoulas.

Barrière

ATTENTION!!!

ATTENTION!!!

Jos. B. Hubbard

MARCHAND DE

MEUBLES

COIN

REMPARTS ET PERDIDO

Continue à écouler son stock.

Le public est invité à se pourvoir

chez lui.

Les Meubles sont à la fois élégants et solides, parfaitement fabriqués et d'un fini achevé.

GRAND CHOIX DE

MEUBLES DE SALON,

De tout genre, composés de 7 à 10 pièces, faits ici en reçus des premières manufactures des Etats-Unis, à vendre par

JOSEPH B. HUBBARD,

Coin Remparts et Perdido.

AUSSI:

Sofas, Fauteuils, Berceuses, Chaises longues, Tables à ouvrage, Pupitres pour dames, Tables de milieu, Etagères avec Glaces françaises, Consoles, Bureaux.

L'attention publique est appelée sur l'assortiment de

CHAISES FINES EN OSIER

Fabriquées par Thonet frères, à Vienne, Autriche, et qui ont obtenu 36 médailles de première classe depuis 1851.

AUSSI—Sur un magnifique choix

—DE—

CHAISES DE LUXE

Dorées et ornées d'incrustations, venant de Paris, et destinées aux réceptions.

JOS. B. HUBBARD,

122 Remparts, coin Perdido.

MEUBLES DE

Chambres à Coucher

DE TOUTES SORTES

A DES PRIX TRES BAS.

Dessous de lits à ressorts des derniers et des meilleurs modèles.

PLUMES D'OIE'S

Prises d'oies vivante (spécialité).

Echelles et Porte-Vêtements.

Meubles de salle à manger,
Meubles de Bibliothèque.
Meubles de Vestibule.
Meubles pour Cuisine.

VOYEZ PAR VOUS-MEMES.

VENEZ

TOUT EXAMINER CHEZ

JOS. B. HUBBARD.

122 Remparts, coin Perdido.

Chaussures.

L'ouest et entrepreneur fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,

Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans.

ANNONCE à ses amis et au public qu'il a de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis. Il a récemment établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et qui peut faire ce qu'il y a de plus vert dans ce genre sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la facilité du travail; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.

Une paire de chaussures en peau de chevreau, noir, [illegible]
Idem en peau de veau..... [illegible]
Gaîtres, bottes, en proportion des prix de vente.

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. Il établissement, il a [illegible] que la peau de veau et le maroquin fondent de la meilleure qualité.

N. B. Cabaud engage le public à venir se convaincre par lui-même, tout ce qu'il vient de dire. Il est sûr que les visiteurs seront satisfaits et recommanderont la maison de chaussures à vis. Il est sûr que le public ne le laissera pas sans ouvrage.

Venez chez nous ou dites nous de passer chez vous. Notre dépôt est dans la partie la plus belle de la rue du Canal: tout le monde vous l'indiquera. 11fév—6m

E. CABAUD.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD

De Chaussures à Vis.

183.....Rue Royale.....183

Entre St Pierre et St Louis.
Et 125 rue Ste-Thérèse.

PIERRE PAVIA,

INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT

Chaussures à Vis en tous genres. Garantie bien [illegible]

Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane de 1872 et en argent en 1873.

30 avril—1an

Wm. H. SHEPARD,

166.....RUE DU CAMP.....166

Agent général pour la vente de la Machine à fourbir, patentée, de Pirrong.

Patente du 12 octobre 1874.

C'est la seule machine du monde qui prend l'eau sans drap ou sans éponge.

Elle nettoye et sèche le planchée avec une merveilleuse rapidité, sans qu'on ait besoin de s'agenouiller, de se baisser ou de mettre la main dans de l'eau sale.

Elle change le fourbisage—le plus désagréable des travaux du ménage—en une tache qui se fait en peu de temps et très aisément.

Elle est faite des meilleurs materiaux; elle dure et on garantit que l'acheteur en sera content.

A vendre par M. F. SAUTON, GUSTROUZE & BOIS, STAUFFER, MACRADY & CO., RICE BROS & CO., W. C. SHEPARD & CO., SAMUEL E. MOORE, BRIGGS, PAYNE & CO., SCHMIDT & ZIEGLER et un grand nombre d'autres maisons. 2mai—1an

Guérison de la Consomption,

Aux éditeurs de l'*Abeille*,

Messieurs—Veuillez annoncer à vos lecteurs que j'ai

Le remède souverain pour la Consomption, pour tous les maux de gorge et toutes les affections pulmonaires, que j'ai guéri des centaines de cas et demeurai

$1000,00

dans un cas où il ne leur fut pas de bien au malade. Ce remède m'inspire une telle confiance que je l'enverrai une fois, gratis, à la personne qui me le fera demander.

Veuillez mentionner cette lettre à celles de vos connaissances qui me feront des demandes de pommades et cataplasmes.

Votre serviteur,
DR. T. P. BURT,
649 William Street, New York

25 fév—1m

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53

(Faubourg Bienville.)

Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et Imprimerie de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

12 déc—1an Nouvelle-Orléans.

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte Nouvelle, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 23 avril 1875

Primes d'incendie	$681,332 60
Primes de mer	42,344 33
Primes des rivières	113,134 32 $836,797 76
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées	276,197 76
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—	
Sur risques d'incendie	$99 567 66
Sur risques de mer	15,447 32
Sur risques de rivières	85,836 91—$140 348 19
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	72,705 33—214,054 52
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)	$62 143 24
L'actif de la compagnie est comme suit:	
Effets à recevoir	$45,974 01
Prêts sur bons et hypothèques	34,942 23—$80,917 24
Prêts sur actions, sur demandes	177,438 93
Argent en banque	82,000 96—$259,439 89
Propriétés foncières	146,739 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	103,601 89
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c	37,854 12
Total de l'actif	$546,551 31

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. COHEN, secrétaire.

Signé sous serment devant me, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lou.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui seront dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Gan't R. Newman,
Sam'l H. Kennedy, O. T. Bouldoin,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. H. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,